

## ANNEXE 4



N° 13714\*07

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
**ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DU GAZ NATUREL EN EXEMPTION, EN EXONÉRATION OU À TAUX RÉDUIT DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LE GAZ NATUREL**
Article 265 *nonies* et 266 *quinquies* du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs de gaz naturel bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICGN à taux réduit

A Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez la case correspondante)		
Usage autre que combustible	<input type="checkbox"/>	Installation exerçant une des activités reprises à l'annexe I de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 et reprise à l'arrêté du 24 janvier 2014 modifié	Dont les achats d'électricité, de chaleur et autres produits énergétiques représentent au moins 3 % de la valeur de sa production	<input type="checkbox"/>
Usage carburant	<input type="checkbox"/>		Pour laquelle le montant total des taxes applicables à l'électricité et aux produits énergétiques représente au moins 0,5 % de sa valeur ajoutée	<input type="checkbox"/>
Double usage	<input type="checkbox"/>	Installation visée par la procédure de l'article 24 de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003	Dont les achats d'électricité, de chaleur et autres produits énergétiques représentent au moins 3 % de la valeur de sa production	<input type="checkbox"/>
Fabrication de produits minéraux non métalliques	<input type="checkbox"/>		Pour laquelle le montant total des taxes applicables à l'électricité et aux produits énergétiques représente au moins 0,5 % de sa valeur ajoutée	<input type="checkbox"/>
1 Production et extraction de gaz naturel	<input type="checkbox"/>	Installation exerçant une activité mentionnée à l'annexe I de la directive 2003/87/CE du 13 octobre 2003 et relevant de la liste établie par la décision 2014/746/UE de la Commission du 27 octobre 2014, détaillant les secteurs et sous secteurs exposés à un risque de fuite de carbone pour 2015-2019	Dont les achats d'électricité, de chaleur et autres produits énergétiques représentés au moins 3 % de la valeur de sa production	<input type="checkbox"/>
Production de produits énergétiques	<input type="checkbox"/>		Pour laquelle le montant total des taxes applicables à l'électricité et aux produits énergétiques représente au moins 0,5 % de sa valeur ajoutée	<input type="checkbox"/>
Production d'électricité	<input type="checkbox"/>	Taux réduits prévus par le code des douanes pour le gaz utilisé à des fins de déshydratation de légumes et plantes aromatiques, autres que les pommes de terres, les champignons et les truffes.	Taux de taxe applicable de 1,60€/MWh pour les entreprises pour lesquelles la consommation de gaz est supérieure à 800 wattheures par euro de valeur ajoutée	<input type="checkbox"/>
Livraison de biogaz à un utilisateur final	<input type="checkbox"/>			

B Conditions particulières d'application	
1 Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité de gaz naturel employé à un usage exonéré ou exempté/quantité de gaz) x 100	<input type="text"/> Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit (quantité de gaz naturel employé à un usage taxé à taux réduit / quantité totale de gaz consommé) x 100 <input type="text"/>
2 Référence d'acheminement du gaz (RAG), référence du compteur de facturation, ou référence de la commande de gaz naturel, s'il s'agit d'une livraison ponctuelle	<input type="text"/>

C Bénéficiaire (à remplir dans tous les cas)		
1	Nom et adresse de l'entreprise	SIREN :
2	Nom et adresse du site concerné	SIRET :
3	Utilisateur(s) du gaz si différent(s) du bénéficiaire de l'exemption	SIRET :
Bénéficiaire d'un taux prévu à l'article 265 <i>nonies</i> du code des douanes		
4	N° Identifiant (repris sur l'arrêté du 24 janvier 2014)	
5	Intitulé de l'activité mentionnée à l'annexe I De la directive 2003/87/CE	Code NACE/ CPA /PRODCOM visé à l'annexe de la décision 2014/746/UE du 27/10/2014 <input type="text"/>

D Fournisseur		
1	Raison sociale	SIREN :
2	Référence du contrat de fourniture	
3	Établissement du fournisseur chargé de la facturation	SIREN :

E Conditions générales	
1	Par la présente, je m'engage à : - remplir les conditions d'éligibilité à une exemption, une exonération, ou à un taux réduit de la TICGN ; - justifier les éléments attestés à première réquisition, en ce sens, du service des douanes ; - adresser au bureau de douane une copie de toute attestation établie auprès de mon fournisseur de gaz, accompagnée d'un document justifiant du calcul du pourcentage d'exemption/exonération et/ou des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit et d'un document indiquant les procédés d'utilisation du gaz naturel dans l'établissement (description du procédé industriel, des appareils ...); - acquitter la TICGN auprès de l'administration des douanes et droits indirects dans le cas où le gaz ne serait pas employé à un usage exempté, exonéré, ou taxé à taux réduit conformément aux dispositions du 11 de l'article 266 <i>quinquies</i> du code des douanes.

2	Fait à :  Signature :  Le :
---	---